



Communauté de Communes du

Val de l'Oise

La Dynamique rurale

RAPPORT D'ACTIVITES

sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés

-ANNEE 2017-



www.ccvo.fr

SOMMAIRE

Introduction

PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

- | | | |
|---|--|-------------------|
| 1. LE SERVICE PROPOSÉ | | |
| -Le territoire | | <i>page 4</i> |
| -Le mode de collecte | | <i>pages 4-5</i> |
| 2. LA COLLECTE DES DÉCHETS | | |
| -La collecte en porte-à-porte | | <i>page 5</i> |
| -La collecte en point d'apport volontaire | | <i>page 6</i> |
| -La collecte en déchèteries | | <i>pages 7-8</i> |
| 3. LA COMMUNICATION | | <i>pages 8-9</i> |
| 4. LES RESSOURCES HUMAINES | | <i>pages 9-10</i> |

PARTIE B : LES INDICATEURS TECHNIQUES

- | | | |
|---|--|--------------------------|
| 1. LA COLLECTE EN PAP ET EN AV | | |
| -Les ordures ménagères résiduelles en PAP | | <i>page 12</i> |
| -La collecte sélective en PAP | | <i>pages 12-13-14-15</i> |
| -La collecte du verre en AV | | <i>pages 15-16</i> |
| -La collecte en déchèteries | | <i>pages 16-17-18</i> |
| -Bilan des déchets collectés en 2017 | | <i>pages 18-19</i> |

PARTIE C : LES INDICATEURS FINANCIERS

- | | | |
|--|--|-----------------------------|
| 1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE | | <i>page 21</i> |
| 2. LES DÉPENSES DU SERVICE | | <i>pages 21-22</i> |
| 3. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE | | <i>pages 22-23-24-25-26</i> |

ANNEXE

- | | |
|--|--------------------|
| <i>BUDGET O.M. : COMPTE ADMINISTRATIF 2017</i> | <i>pages 28-29</i> |
|--|--------------------|

Introduction

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

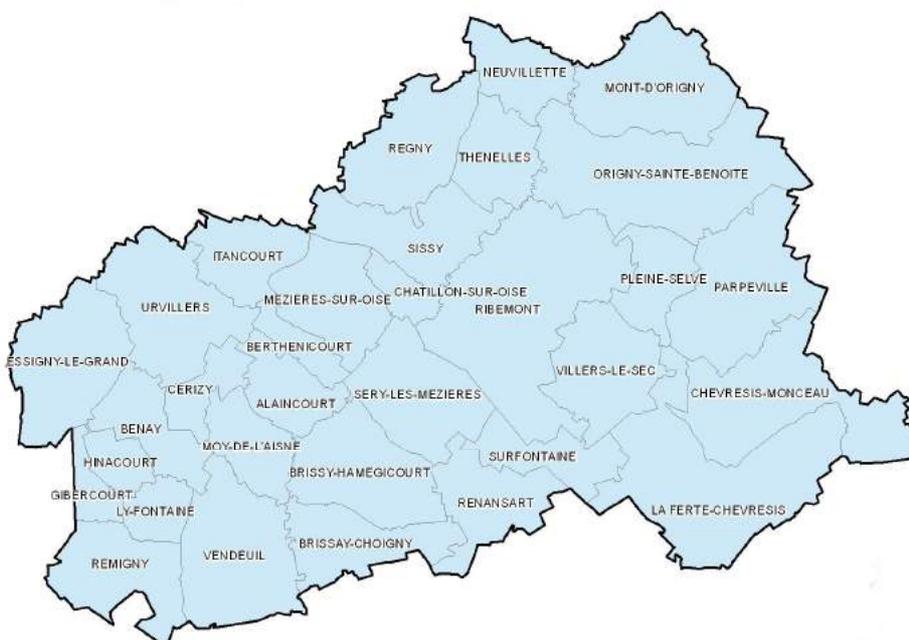
Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la collectivité à son conseil municipal en séance publique.

Ce document est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et sur le site Internet www.ccvo.fr

PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ

1.1 LE TERRITOIRE



Champ d'application :

- > 32 communes
- > 16 338 habitants¹
- > 327,18 km²

1.2 LE MODE DE COLLECTE

TYPE DE DÉCHETS	MODE DE COLLECTE
Ordures Ménagères résiduelles	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Emballages recyclables et papiers graphiques	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Verre	Collecte en Apport Volontaire
Déchets des déchèteries	Réseau de 2 déchèteries intercommunales

La Communauté de Communes prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...). Elle l'étend aux déchets des établissements artisanaux, commerciaux, industriels dès lors qu'ils répondent à la définition des ordures ménagères pouvant être traités sans sujétion particulière.

La gestion des déchèteries :

Afin d'exercer pleinement la compétence « Traitement », le syndicat VALOR'AIISNE a pris en charge, à partir du 1^{er} janvier 2017, la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

La C.C. du Val de l'Oise conserve en régie la gestion « haut de quai » :

- accueil et orientation des usagers,
- choix des flux acceptés,

- conditions d'accès (particuliers, professionnels, tarifs, horaires...),
- l'acheminement des bennes/contenants vers les exutoires de traitement.

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1 LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE



- o Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée sur le territoire chaque semaine (C1) les mardi, mercredi et jeudi, en régie intercommunale.

Deux équipages composés chacun d'un chauffeur et de 2 ripeurs collectent les sacs « noirs » à l'aide de camions mono-compartmentés.

Ces déchets, ainsi que les refus liés aux opérations de tri, sont ensuite acheminés au centre de transfert d'URVILLERS avant d'être enfouis à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à FLAVIGNY-LE-GRAND exploitée par Edifinord.

Les tournées de collecte OMr

Jour de ramassage hebdomadaire des OMr (jours fériés compris)	Communes collectées
MARDI	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Mont d'Origny - Neuville - Origny Sainte Benoîte - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry les Mézières - Surfontaine - Villers le Sec
MERCREDI	Alaincourt - Berthenicourt - Châtillon/Oise - Mézières/Oise - Moy de l'Aisne - Regny - Ribemont - Sissy - Thenelles
JEUDI	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt Itancourt - Ly Fontaine - Remigny - Urvillers - Vendeuil

- o La collecte sélective des emballages ménagers recyclables (et papiers graphiques) hors verre



Réalisée toutes les 2 semaines (C0,5), la collecte sélective des emballages recyclables mobilise les 2 équipes de collecte chaque lundi et vendredi à tour de rôle sur le territoire des communes adhérentes.

Déposés dans des sacs « jaunes » (disponibles gratuitement en mairies à raison de 16 sacs/an/hab.), les papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal sont dirigés ensuite vers le centre de tri d'URVILLERS.

Dans ce centre, le tri des matériaux est réalisé en grande partie de façon automatisée et permet d'écartier les déchets non recyclables (erreurs de tri) qui seront traités en refus de tri, comme le seraient les OMr. En parallèle, des caractérisations sont réalisées durant l'année pour déterminer le taux moyen de refus de tri.

Une fois triés et compactés en « balles », les déchets recyclables sont expédiés vers les recycleurs.

Les tournées de collecte sélective

Jour de ramassage toutes les 2 semaines du sélectif (jours fériés compris)	Communes collectées
LUNDI (n° de semaine Pair)	Alaincourt - Berthenicourt - Itancourt - Mont d'Origny - Moÿ de l'Aisne - Neuville - Origny Sainte Benoîte
VENDREDI (n° de semaine Pair)	Regny - Ribemont - Thenelles
LUNDI (n° de semaine Impair)	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Châtillon/Oise - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt - Ly Fontaine - Mézières/Oise - Remigny - Sissy - Urvillers - Vendeuil
VENDREDI (n° de semaine Impair)	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry les Mézières - Surfontaine - Villers le Sec

2.2 LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les PAV permettent la collecte du verre et des textiles sur le territoire intercommunal.

-La collecte du verre en AV : Les vidanges sont périodiquement assurées par les services intercommunaux. Les matériaux collectés sont envoyés vers la filière de recyclage O-I Manufacturing à REIMS. La communauté de communes perçoit un soutien financier à la tonne triée.

-La collecte des textiles en AV : Deux organismes réalisent la collecte des bornes à textiles installées sur le territoire à savoir LE RELAIS e ECOTEXTILE. Déchets acceptés : textiles, linges, chaussures non souillés. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMr les textiles et les recycler. Trois méthodes de valorisation : la réutilisation, la fabrication de chiffons ou le recyclage en matériau isolant.



2.3 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Localisation :

Les déchèteries de la Communauté de Communes du Val de l'Oise sont situées à **MÉZIÈRES/OISE** et **ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE**.

Ouverture des sites :

à **MÉZIÈRES/OISE** : les horaires d'ouverture sont établis du lundi au samedi de 9h à 19h sans interruption ainsi que le dimanche de 9h à 11h30. Un horaire spécifique est dédié aux artisans le matin dès 7h30.

à **ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE** : les horaires d'ouverture sont définis selon 2 périodes :



-Horaires Printemps-Eté : Lundi 9h-12h / Mardi fermé / Mercredi 14h30-19h / Jeudi fermé / Vendredi 14h30-19h / Samedi 9h-13h

-Horaires Automne-Hiver : Lundi 9h-12h / Mardi fermé / Mercredi 14h30-19h / Jeudi fermé / Vendredi 14h30-19h / Samedi 9h-13h

Accès aux déchèteries :

Seuls les habitants et professionnels résidant sur le territoire intercommunal sont autorisés à accéder gratuitement aux déchèteries intercommunales. Ils doivent pour cela présenter une carte d'accès nominative délivrée par la C.C. du Val de l'Oise.

Les entreprises situées hors du territoire intercommunal peuvent déposer des déchets à la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE mais sont facturées :

- véhicule V.L. : 30 € par passage
- véhicule Fourgonnette - de 3^T500 : 60 € par passage
- véhicule Fourgonnette + de 3^T500 : 90 € par passage

Les déchets acceptés* :

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| -Déchets végétaux | -Déchets Diffus Spécifiques | -Capsules Nespresso® |
| -Encombrants | -Amiante | -Huile alimentaire |
| -Gravats | -Pneus | -Films radiographiques |
| -Bois | -Textiles | -DASRI (déchets de soins) |
| -Mobilier | -Huile de vidange | |
| -Ferrailles | -Batteries | |
| -D3E (appareils ménagers) | -Lampes-néons | |
| -Papiers-Cartons | -Piles | |
| -Plâtre | -Cartouches d'impression | |



*Certains déchets ne sont repris qu'à la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE.

Rappel :

La gestion de la partie « Haut de quai » est assurée directement par les services de la communauté de communes (gardiennage, orientation des usagers, plupart des rotations...).

Le syndicat VALOR' AISNE exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

Traitement des déchets :

A l'exception des encombrants qui sont enfouis, tous les matériaux ou produits apportés en déchèteries font l'objet soit de valorisation, soit de traitement prévenant les risques de pollution.

A titre d'exemple :

GRAVATS Ils sont réutilisés pour majeure partie par les services intercommunaux dans le cadre des travaux effectués dans les communes.

CARTONS Ils sont recyclés : transformation en une pâte pour fabriquer de nouveaux cartons. Les matériaux récupérés sont ainsi revalorisés.

BOIS Ces déchets sont broyés et utilisés dans des chaufferies ou encore dans la confection de panneaux agglomérés.

DÉCHETS VERTS Ils sont dirigés vers un centre de compostage à EPPEVILLE (SOVALEN).

FERRAILLES Les métaux ferreux sont broyés et recyclés.

D.D.S. Ils sont collectés en déchèterie et traités par des sociétés conventionnées. Ils seront en partie recyclés ou valorisés énergétiquement.

3. LA COMMUNICATION

Le service Déchets communique toute l'année sur le tri sélectif, la collecte et le traitement des déchets en s'adaptant aux différents publics.

ACCUEIL QUOTIDIEN À LA C.C. DU VAL DE L'OISE



C'est principalement au siège de la communauté de communes qu'ont lieu les échanges sur le suivi du service déchets, soit par rencontre directe, soit par téléphonie ou encore par échange de mails.

C'est un aspect important de la communication. Cet accueil représente la majorité des échanges entre le service déchets et les usagers.

Questions récurrentes : la collecte des déchets et le suivi de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ces échanges permettent d'avoir un retour sur la prestation proposée, donc sur sa qualité. C'est aussi l'occasion d'initier le geste et les consignes de tri, pour la collecte comme en déchèterie, complété par la distribution de documents informatifs.

INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

Ces interventions permettent aux plus jeunes de comprendre le geste de tri et de développer leur connaissance sur la collecte et le traitement des déchets.

Elles sont réalisées dans les écoles du territoire (prioritairement auprès des CM1-CM2), sur demande de l'enseignant, du personnel encadrant ou proposition du service déchets.



Bien souvent, les interventions effectuées dans les écoles sont suivies de visites au Centre de tri d'URVILLERS. Les élèves prennent ainsi connaissance des opérations de tri avant l'acheminement des matériaux vers les usines de recyclage.

DOCUMENTS D'INFORMATION

Plusieurs documents d'information sont mis à la disposition des usagers :

- calendrier de collecte des déchets et Mémotri,
- informations sur les services de déchèteries (lieux, horaires d'ouverture, déchets acceptés...),
- lettre jointe à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2017,
- mise en ligne d'articles sur le site Internet de la collectivité et celui de la déchèterie (www.ccvo.fr / www.decheterie-ccvo.fr),
- envoi de guides de la déchèterie de Mézières/Oise et de cartes d'accès en déchèterie,

-...

4. LES RESSOURCES HUMAINES

En 2017, la Communauté de Communes du Val de l'Oise employait 10 agents à temps plein et 2 agents à temps non complet au service « Déchets Ménagers ».

→ Emploi administratif : 1 agent à temps complet

→ Emplois techniques : 10 agents à temps complet / 2 agents à temps non complet / 2 saisonniers à temps complet / 1 contrat aidé (CAE) 20h

Tous les agents œuvrent ensemble pour garantir un service public de qualité auprès des usagers du territoire intercommunal.

PARTIE B :

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

1.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PAP

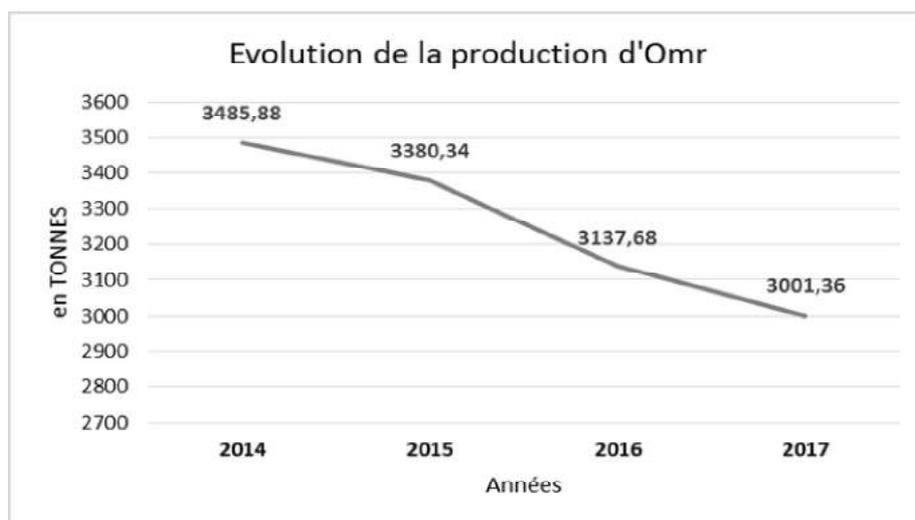
Déchets non recyclables des particuliers, des communes et des professionnels

3 001,36 T (- 4,35%)

183,70 kg/hab. (-4,35%)

BILAN

Confirmation de la baisse depuis 2014



La quantité de déchets résiduels

La production d'ordures ménagères résiduelles moyenne est de 226 kg/habitant/an en 2017, dans l'Aisne.

Les ratios d'OMr varient de 156 à 269 kg/habitant suivant les collectivités.

Année	Moyenne VALOR' AISNE (kg/habitant traité)	Performances C.C.V.O.
2017	226 kg	183,70 kg

1.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PAP

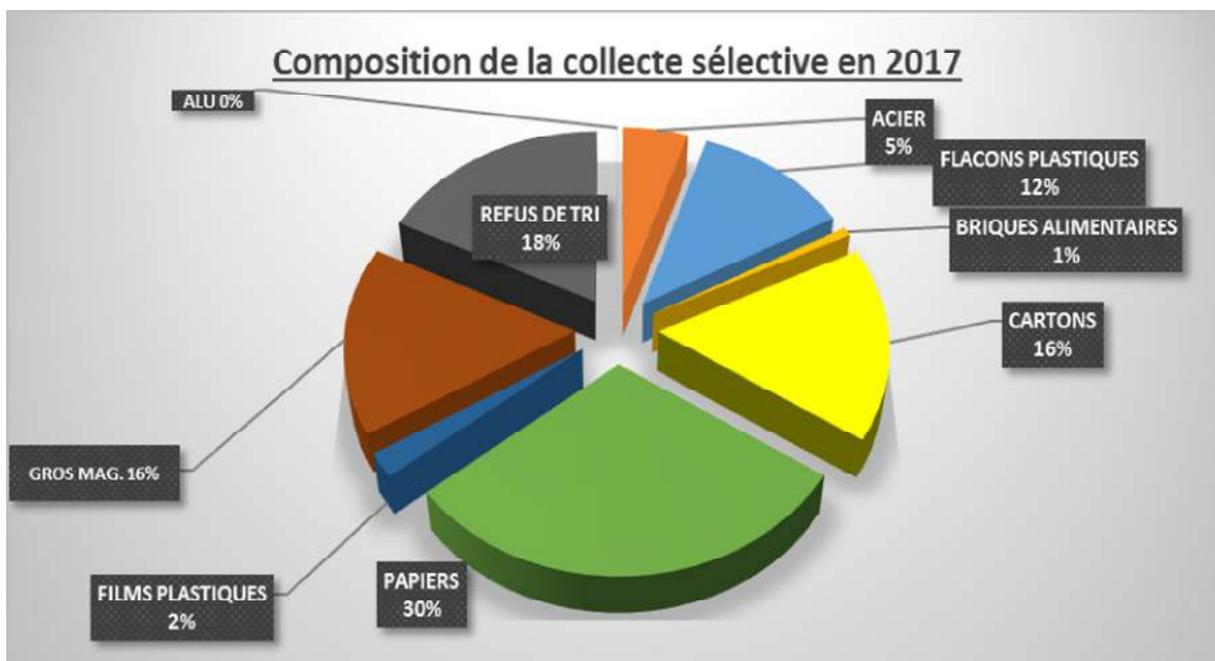
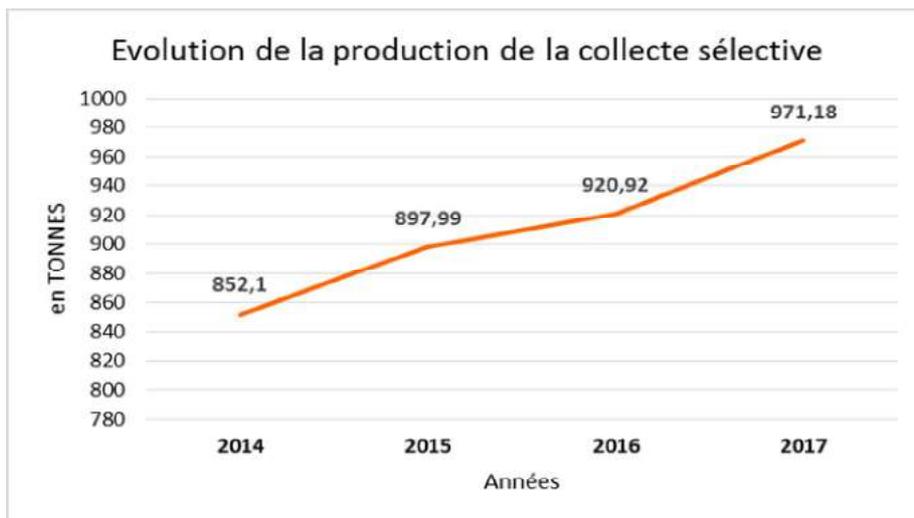
EMR et Papiers graphiques

971,18 T (+5,46%)

59,44 kg/hab. (+5,46%)

BILAN

Confirmation de la hausse depuis 2014



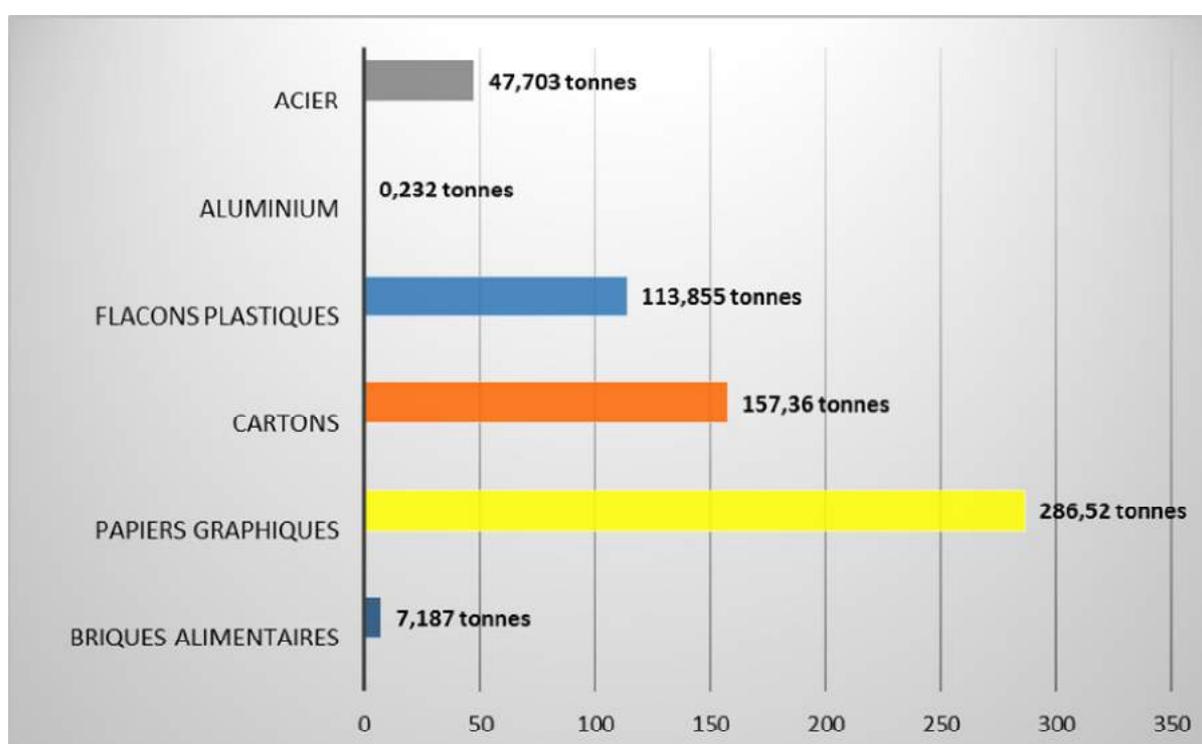
Les matériaux livrés en 2017

Matériaux	Tonnages 2017	Repreneur
Papiers 	286,52 ^T	UPM
Emballages cartonnés 	157,36 ^T	SAICA VENIZEL
Briques alimentaires 	7,187 ^T	NOVATISSUE SAS
Flacons plastiques 	113,855 ^T	VALORPLAST

Acier		47,703 ^T	ARCELOR MITTAL
Aluminium		0,232 ^T	REGEAL AFFIMET
TOTAL		612,86^T	

***NB :** D'autres matériaux sont à prendre en compte dans les tonnages valorisés 2017 à savoir le gros de magasin, les films plastiques et les petits ferreux. Par ailleurs, les stocks de début et de fin d'année sont à intégrer.*

PART DES MATÉRIAUX LIVRÉS EN 2017



Comparaison nationale

Les derniers chiffres nationaux montrent une progression des performances de collecte sélective, la moyenne nationale est de 48 kg/habitant/an.

La moyenne picarde est de 47 kg/habitant/an.

Année	Moyenne VALOR'AISNE (kg/habitant traité)	Performances C.C.V.O.
2017	52,70 kg	59,44 kg

Les bénéfices du recyclage

Matériaux expédiés en 2017	Produits recyclés à titre d'exemple
47,703 tonnes d'ACIER	69 voitures
0,232 tonne d'ALU	68 vélos
157,36 tonnes de CARTONNETTES	2 596 445 boîtes à œufs
7,187 tonnes de BRIQUES ALIMENTAIRES	39 948 rouleaux de papier cadeau
113,855 tonnes de FLACONS PLASTIQUES	206 362 pulls polaires
734,48 tonnes de VERRE	1 632 325 nouvelles bouteilles de 75 cl
286,52 tonnes de PAPIERS GRAPHIQUES	95 505 ramettes de papier recyclé

Le suivi de la qualité du tri



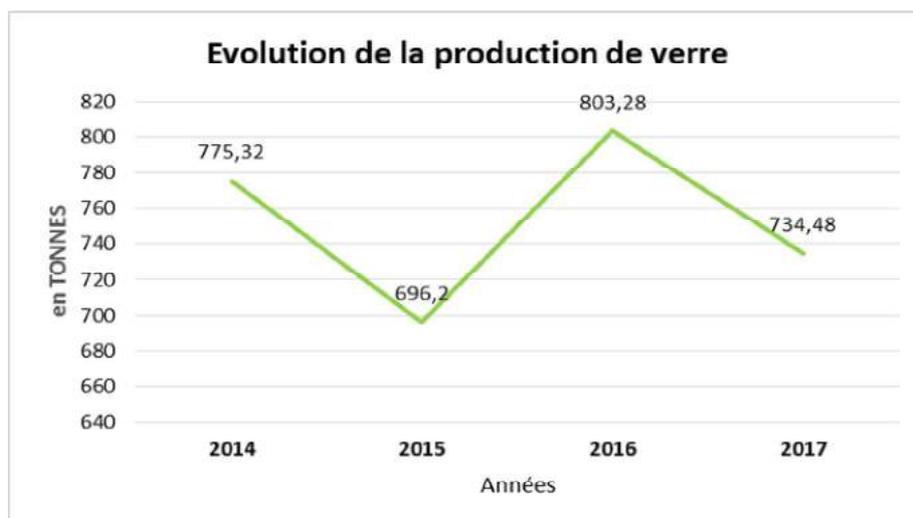
Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2017, 18 opérations de caractérisations ont été réalisées.

Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion. Ce prélèvement est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35 kg.

Le taux moyen de refus de tri pour l'année 2017 est de **14,50 %**.

1.3 LA COLLECTE DU VERRE EN AV

Bouteilles, pots et bocaux en verre	
734,48 T (-9,37%)	44,95 kg/hab. (-9,37%)
<u>BILAN</u>	<u>Légère baisse par rapport à 2016</u>



La filière de reprise

Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) collectés dans les bornes à verres et en déchèteries sont dirigés par la suite vers la société O-I Manufacturing à REIMS pour y être recyclés.

1.4 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Déchets collectés en déchèteries

4 416,70^T (+6,06%)

270,33 kg/hab. (+6,06%)

BILAN

Hausse par rapport à 2016

Les tonnages collectés en 2017

Déchets collectés	Tonnages 2017	Traitement
Déchets verts	1 543,76^T	Compostage
Encombrants	822,12^T	Stockage
Gravats	env. 500^T	Réemploi
Bois	421,94^T	Valorisation
Mobilier	380,87^T	Valorisation
Ferrailles	324,86^T	Valorisation
D3E	168,18^T	Valorisation

Papiers/Cartons	124,36^T	Valorisation
Plâtre	15,08^T	Valorisation
DDS	38,29^T	Valorisation
Amiante	39,52^T	Traitement spécifique
Pneus	11,95^T	Valorisation
Textiles	9,036^T	Valorisation
Huile de vidange	9,78^T	Valorisation
Batteries	2,756^T	Valorisation
Lampes-néons	0,576^T	Valorisation
Piles	2,058^T	Valorisation
Cartouches d'impression	0,014^T	Valorisation
Capsules Nespresso®	0,190^T	Valorisation
Huile alimentaire	0,90^T	Valorisation
Films radiographiques	0,385^T	Valorisation
DASRI (déchets de soins)	0,0842^T	Traitement spécifique
<u>TOTAL</u>	<u>4 416,70^T</u>	

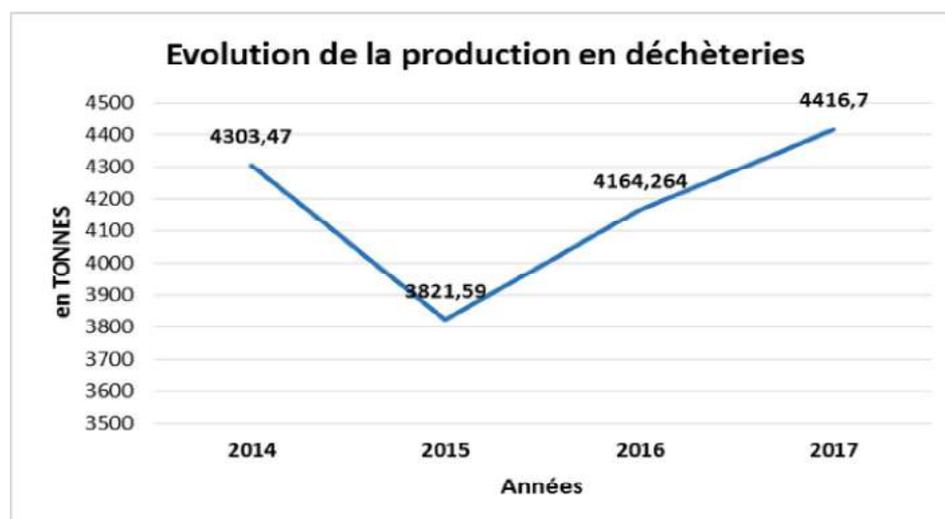
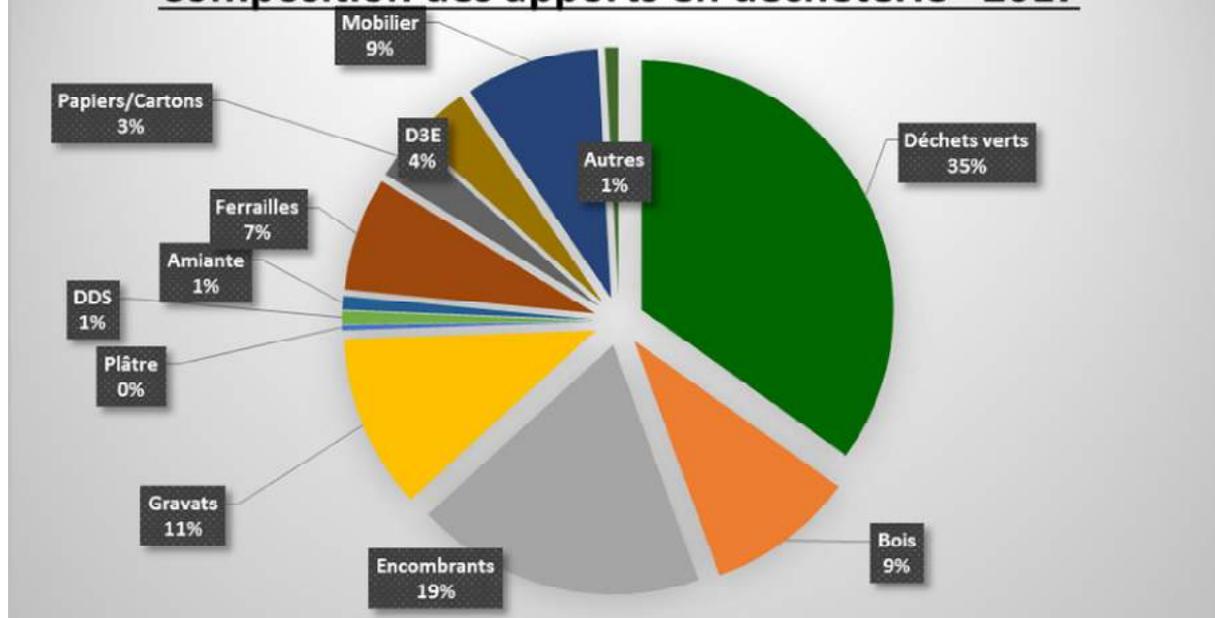


Les tonnages collectés sur les deux déchèteries ont augmenté entre 2016 et 2017 (+ 252,44^T).

Parmi les apports, les tonnages les plus importants sont :

- les déchets verts 35%,
- les encombrants (18,61%),
- les gravats (11,32%),
- et le bois (9,55%).

Composition des apports en déchèterie - 2017



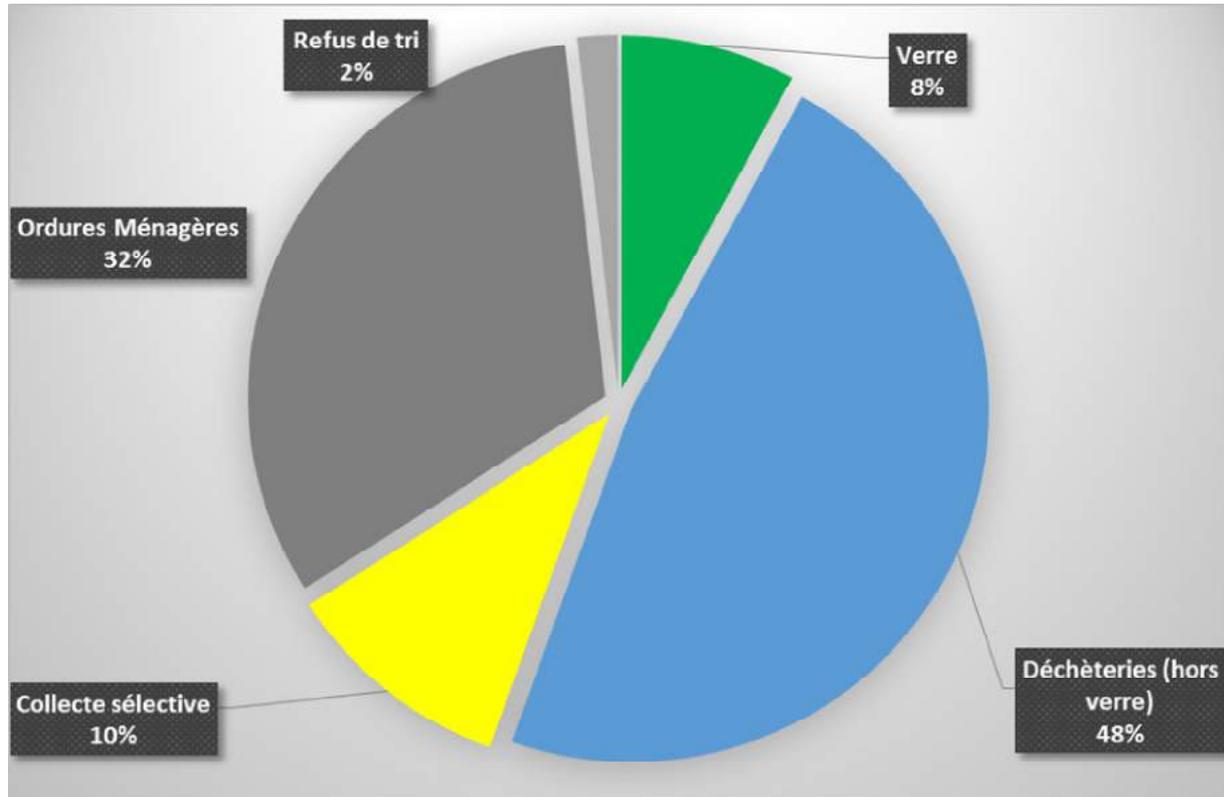
1.5 BILAN DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2017

Base population : 16 338 habitants

	Tonnages 2017	Kg/hab. 2017
ORDURES MÉNAGÈRES	3 001,36 ^T	183,70 kg/hab.
REFUS DE TRI	168,97 ^T	10,34 kg/hab.
COLLECTE SÉLECTIVE	971,18 ^T	59,44 kg/hab.
VERRE	734,48 ^T	44,95 kg/hab.

DÉCHÈTERIES	4 416,70 ^T	270,33 kg/hab.
TOTAL GÉNÉRAL	9 292,69 ^T	568,76 kg/hab.

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2017



PARTIE C :

LES INDICATEURS FINANCIERS

▪ Les modalités d'exploitation du service

L'ensemble des prestations « Collecte » est réalisé en régie intercommunale.



Depuis 2003, le syndicat VALOR' AISNE était compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés qui se limitait aux seuls déchets collectés en porte-à-porte. A compter du 1^{er} janvier 2017, ce syndicat a pris en charge le traitement des déchets des déchèteries.

Concrètement, la C.C. du Val de l'Oise continue d'assurer la gestion des 2 déchèteries (organisation du site, accueil des usagers...) ainsi que le transport des déchets jusqu'aux exutoires de traitement. VALOR' AISNE réalise la planification des lieux de traitement, le montage et le suivi des prestations, l'optimisation des filières de valorisation et de traitement...

En 2017, le montant de la participation à VALOR' AISNE s'est élevé à **785 511,58 € TTC** (il inclut le montant des contributions et les prestations complémentaires).

	Contribution par habitant				Contribution à la tonne enfouie
	Investissements et coût admin.	Tri	Transfert	Compostage	Enfouissement
H.T.	9,83 €	6,41 €	4,31 €	/	69,13 €
Montant 2017 H.T.	20,55 €				
Montant 2017 T.T.C.	22,61 €				76,04 €

	Nombre	Coût Total HT	Montant TVA 10 %	Montant TTC
Population retenue	16 628	341 705,40 €	34 170,54 €	375 875,94 €
Tonnages 2016	3 353,19	231 806,02 €	23 180,60 €	254 986,62 €
	TOTAL	573 511,42 €	57 351,14 €	630 862,56 €

Contribution de traitement de tous les flux issus des déchèteries
136 387,82 € T.T.C.

▪ Les dépenses du service

➤ Le montant global des dépenses

Le montant global des dépenses arrêté au compte administratif 2017 (voir en ANNEXE) se décompose de la façon suivante :

	Fonctionnement - 2017	Investissement - 2017
TOTAL	1 625 959,73 €	100 079,82 €

➤ Le service de transport des déchets végétaux et du bois

La société SOVALEN a assuré la prestation de collecte des déchets végétaux et du bois dans les 2 déchèteries intercommunales.

Le coût global s'est élevé en 2017 à **12 362,60 € TTC**.



DÉCHETS VERTS

➤ Le service de collecte et de transport de l'amiante

VEOLIA propreté a procédé à la collecte et au transport de l'amiante liée effectué une fois par mois sur la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE.

Le coût global de la prestation a représenté la somme de **14 141,50 € TTC**.

➤ Le service de traitement des pneus VL hors filière

DELTA GOM a assuré la récupération et le traitement des pneus VL non acceptés par la filière ALIAPUR. La prestation s'est élevée à **501,70 € TTC**.

➤ Le service de collecte de l'huile de vidange

CHIMIREC-VALRECOISE facture désormais la collecte de l'huile de vidange. Ces interventions se sont élevées à **314,94 € TTC** en 2017.

➤ Le service de collecte/traitement des DDS hors filière REP

ORTEC a facturé ses prestations pour un montant de **1 320,00 € TTC**.

➤ Les sacs de tri sélectif

300 000 sacs de collecte sélective ont été commandés, pour 2017, à la société INTERPACK. Le coût global d'achat des sacs s'est élevé à **34 020 € TTC**.

▪ Les modalités de financement du service

➤ Le financement du service

Le financement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) facturée aux particuliers et professionnels, les prestations particulières, le soutien des sociétés agréées ainsi que les recettes industrielles.

**SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES	1 625 959,73 €
Charges à caractère général	178 091,89 €
Charges de personnel	462 742,04 €
Dotation aux amortissements	151 034,95 €
Charges de gestion courante	785 511,58 €
Charges financières	26 735,96 €
Charges exceptionnelles	21 843,31 €



RECETTES	1 660 797,65 €
Atténuations de charges	31 117,41 €
Opérations d'ordre	22 754 €
Vente produits et prestations	1 606 449,18 €
Produits exceptionnels	477,06 €

Résultat : + 34 837,92 €

**SECTION
D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES	100 079,82 €
Opération d'ordre	22 754 €
Emprunts et dettes	52 517,92 €
Immobilisations corporelles	24 807,90 €

RECETTES	172 148,45 €
Autres réserves	21 113,50 €
Opération d'ordre	151 034,95 €

Résultat : + 72 068,63 €

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux foyers en 2017-

Nombre de personnes	Collecte	Traitement	MONTANT GLOBAL
1 personne	61 €	49 €	110 €
2 personnes	61 €	98 €	159 €
3 personnes	61 €	147 €	208 €
4 personnes	61 €	196 €	257 €
5 personnes et +	61 €	245 €	306 €
Résidences secondaires	Forfait à 151 €		
Maisons de retraite	39 € par lit		

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux professionnels en 2017-

<u>Catégorie 0</u> : activités de bureau - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de moins de 25 places)	35 €
<u>Catégorie 1</u> : activités intellectuelles - activités pouvant justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - professionnels de santé justifiant d'un contrat avec un prestataire privé (<i>sauf pharmacies</i>) - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 25 à 50 places) - taxi transport - coiffeurs à domicile - agriculteurs - silos agricoles, coopératives - entreprise de formation - activité non sédentaire - service navigation - forains	59 €
<u>Catégorie 2</u> : habillement, chaussures - pompes funèbres - toiletteur canin - Trésor Public - agences postales - Gendarmerie Nationale - professions libérales (médecins y compris exerçant au sein d'une maison médicale, avocats, notaires...) - auto école - coiffeurs - services (banque, assurance, agence immobilière, géomètre, expert-comptable, bureau d'études...) - établissement artisanal et commercial 1 actif - fleuriste - soins de beauté - entreprises de travaux agricoles - gîtes, chambres d'hôtes et meublés	88 €
<u>Catégorie 3</u> : établissement artisanal et commercial 2 actifs maximum - garage mécanique 2 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 51 à 100 places) - café bar, boulangerie (communes de moins de 1.000 habitants) - boucherie - station services - cantines scolaires de 0 à 25 places	117 €
<u>Catégorie 4</u> : café bar, boulangerie (communes de plus de 1.000 habitants) - pharmacie - hôtel - restaurant - brasserie - tabac presse - agriculteur ne pouvant pas justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - étang de pêche et de loisir à but lucratif - discothèque - établissement artisanal, industriel et commercial de 3 actifs - pensions animales et clubs hippiques jusqu'à 10 places	146 €
<u>Catégorie 5</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 4 actifs - supérette - pensions animales et clubs hippiques supérieur à 10 places	176 €
<u>Catégorie 6</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 5 à 10 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de plus de 100 places) - cantines scolaires de 26 à 50 places	234 €
cantines scolaires de plus de 50 places* - supermarchés* - entreprises**	Tarif à définir suivant le volume produit (voir ci-dessous)

* 56 € par an pour la collecte + 300 € le bac de 750 litres

** → 2 m³ par semaine : 300 € / an → 3 m³ par semaine : 450 € / an
→ 4 m³ par semaine : 600 € / an

APPORTS EN DÉCHÈTERIE

- Les entreprises extérieures au territoire intercommunal sont facturées (même si elles réalisent des travaux chez un particulier du territoire) :

TARIF :

- véhicule VL : 30 € par passage
- véhicule Fourgonnette - de 3^{T5} : 60 €
- véhicule Fourgonnette + de 3^{T5} : 90 €

➤ Le montant annuel des prestations facturées

Le montant perçu en 2017 des redevances d'enlèvement des ordures ménagères facturées aux particuliers et professionnels du territoire, ainsi que divers frais liés à la location de bennes et conventions, a représenté la somme de **1 258 231,32 €**.

➤ Les aides perçues par les organismes agréés

La collectivité a perçu, en 2017, les soutiens à la tonne triée versés par les sociétés agréées ECO-EMBALLAGES/CITEO, VALORPLAST, REVIPAC, OCAD3E, ECOTLC, ECODDS et ECOMOBILIER. Le montant global s'est élevé à **276 606,11 €**.

ECO-EMBALLAGES/CITEO	216 300,06 €
VALORPLAST	17 517,30 €
REVIPAC	18 927,58 €
OCAD3E - ECO SYSTEMES	13 743,04 €
ECO TLC	1 638,90 €
ECODDS	2 045,59 €
ECOMOBILIER	6 433,64 €
TOTAL	276 606,11 €



➤ Les recettes industrielles perçues au titre de la valorisation

Elles comprennent les recettes provenant de la valorisation matière des déchets, hors soutien des sociétés agréées. Le montant s'est élevé à **71 611,75 €** en 2017.

ACIER (ARCELOR)	5 567,62 €
ALUMINIUM (AFFIMET)	496,75 €
JMR (UPM CHAPELLE DARBLAY)	29 567,65 €
VERRE (BSN REIMS)	24 090,94 €
VALOR' AISNE	11 888,79 €
TOTAL	71 611,75 €

➤ Coût complet / Coût aidé

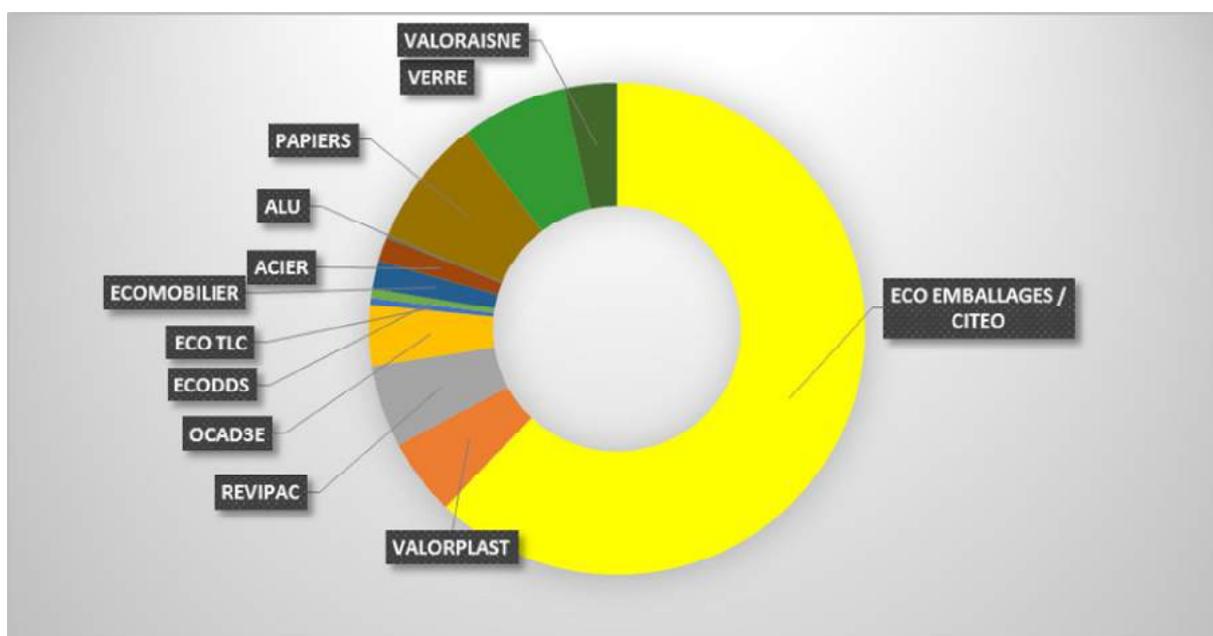
-Le coût complet correspond à la totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des recettes industrielles qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Il s'élève à **1 625 959,73 €**.

-Le coût aidé (hors TVA) est l'ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux, les soutiens des éco-organismes et les aides diverses.

Il est établi à **1 277 741,87 €**.

Part des soutiens et recettes issus de la valorisation des matériaux



ANNEXE

BUDGET PRIMITIF 2018 - ORDURES MENAGERES

Section de fonctionnement		Budgétisé BP 2017	réalisé CA 2017
TOTAL DEPENSES		1 788 666,12	1 625 959,73
011 charges à caractère général		239 610,00	178 091,89
604	Prestations de service	3 000,00	2 339,82
605	achat matériel équipement	65 000,00	535,20
6061	fournitures non stockables	10 000,00	50 274,13
6063	fournitures entretien et vêtements	700,00	7 035,59
6068	autres matières et fournitures	-	57 050,24
611	Sous traitance	40 000,00	29 067,58
6135	location mobilière	100 000,00	-
61521	entretien bâtiment	-	90,00
61551	entretien matériel roulant	500,00	10 598,26
6156	maintenance	6 000,00	5 554,93
6161	Multirisques	1 500,00	-
617	études et recherche	1 500,00	-
618	Divers		900,00
6228	intermédiaires Divers	150,00	1 703,38
6231	publicité, publication	1 500,00	-
6236	catalogues et imprimés	600,00	614,40
6251	voyages et déplacements	4 000,00	111,20
6256	Missions	150,00	18,40
6261	frais affranchissement		6,46
6262	Frais telecommunications	3 500,00	296,23
6281	Concours divers		131,26
6287	Remboursement de Frais (gasoil cnfpt...)	1 500,00	11 026,81
63512	taxes foncières	10,00	-
6358	autres droits (taxe essieu)		738,00
012 charges de personnel		585 750,00	462 742,04
6215	personnel affecté par la Coll.rattache	20 000,00	64 528,28
6313	Part. format continue	500,00	504,00
6338	autres impôts et taxes assimilées	5 000,00	734,69
6411	salaires de base	1 500,00	246 295,34
6412	congés payés	330 000,00	-
6413	primes et gratifications	750,00	-
6414	indemnités et avantages divers	-	24 166,11
6415	supplément familial	45 000,00	885,10
6451	cotisations Urssaf	1 500,00	44 885,67
6453	cotisations caisses retraite	55 000,00	69 509,06
6454	cotisations ASSEDIC	90 000,00	1 669,29
6458	cotisations autres organismes	1 500,00	8 814,50
6474	gers. Aux autres œuvres sociales	30 000,00	-
6475	médecine du travail	3 500,00	750,00
6478	autres charges sociales	1 500,00	-
023 virement à la section d'investissement		-	-
023	Virement section investissement	-	-
042 opérations d'ordre entre section		146 471,95	151 034,95
6811	dotation aux amortissements	146 471,95	151 034,95
chapitre 65 charges de gestion courante		720 000,00	785 511,58
6541	créances admises en non valeur	15 000,00	-
6542	créances éteintes	25 000,00	-
658	contributions VALORAISNE	680 000,00	785 511,58
66 charges financières		26 736,03	26 735,96
66111	intérêts des emprunts	26 736,03	26 735,96
6681	autres charges financières	-	-
67 charges exceptionnelles		70 098,14	21 843,31
6712	pénalités amendes fiscales et pénales	-	-
673	titres annulés	15 000,00	21 843,31

**Résultat
34 837,92**

6743	subv excep de fonct	500,00	-
678	autres charges except	54 598,14	-

TOTAL RECETTES		1 788 666,12	1 660 797,65
002 résultat explo reporté		162 850,14	
002	excédent antérieur reporté	162 850,14	-
013 atténuations de charges		-	31 117,41
6091	Rabais - ristournes	-	10,02
64191	remboursement assurances	-	27 452,31
64198	Autres remboursements	-	3 655,08
042 opérations d'ordre entre section		-	22 754,00
777	quote part sub.inv. Virées au résultat	-	22 754,00
70 vente produits et prestations		1 625 815,98	1 606 449,18
701	vente recyclables+Eco	320 000,00	348 217,86
706	redevances	1 293 815,98	1 258 231,32
7087	remboursement de frais	12 000,00	-
77 produits exceptionnels		-	477,06
7718	autres produits exceptionnels		477,06

Section d'investissement

Dépenses		185 534,95	100 079,82
001 - solde exécution de la sect inv reporté		21 113,50	-
		21 113,50	
040 opérat ordre de transfert entre sect			22 754,00
13911	état et établ nationaux		9 366,00
13913	départements		6 329,00
13916	Autres établ publics locaux		7 059,00
16 emprunts et dettes assimilées		49 078,02	52 517,92
1641	emprunts en euros	49 078,02	52 517,92
21 immo corporelles		115 343,43	24 807,90
2051	Concession et droits		
2151	install complexes spécialisées		
21754	Materiel	20 000,00	6 555,90
2182	matériel de transport	95 343,43	18 252,00

Résultat
72 068,63

Recettes		186 534,95	172 148,45
1068 - Autres reserves		21 113,50	21 113,50
001			
021-virement de la sect d'exploit		-	-
021 virement de la section exploitation		-	-
040- opéra ordre de trans entre sect		147 471,95	151 034,95
28131	batiments	6 340,89	6 340,89
28138	autres constructions	335,10	335,10
28151	installations complexes spécialisées	43 535,92	43 535,92
28154	matériel industriel	1 483,04	1 483,04
28157	agencements et aménage du matériel et outi	34 414,00	33 414,00
28182	matériel de transport	61 363,00	65 926,00
10- dotations fonds divers et réserves		17 949,50	-
10222	fctva	17 949,50	-
13- subventions d'investissement		-	-
1311	etat et établ nationaux	-	-
1313	départements	-	-
1316	autres établ publics locaux	-	-
16- emprunts et dettes assimilées		-	-
1641	emprunts en euros	-	-